

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 8-2023**DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de CORGOLOIN**

Date de la convocation : 23 mars 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Présents	Excusés	Abstention
15	15	15

Séance du 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Dominique VERET, Maire.

Présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Martine Rocchi Caslani, Mathilde Picavet, Vincent Rodier, Cécile Pagant, Louis Philippe Forey, Irène Lenoir

Excusés : Mr Yves Chaudat, Laurent Villeret

Secrétaire de séance : Madame Martine Bugnot

Mr Yves Chaudat ayant donné pouvoir à Mr Louis Philippe Forey

Mr Laurent Villeret ayant donné pouvoir à Mme Irène Lenoir

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Dressé par Monsieur Joël PRIN, receveur,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022

Après d'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le 04/04/2023

ID : 021-212101943-20230329-DELIB823-DE

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire
Dominique VERE



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°10-2023**DU CONSEIL MUNICIPAL**
De la Commune de CORGOLOIN

Date de la convocation : 23 mars 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Présents	Excusés	Absents
15	15	15

Séance du 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Dominique VÉRET, Maire

Présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Martine Rocchi Caslani, Mathilde Picavet, Vincent Rodier, Cécile Pagant, Louis Philippe Forey, Irène Lenoir.

Excusés : Yves Chaudat, Laurent Villeret

Secrétaire de séance : Martine Bugnot

Mr Yves Chaudat ayant donné pouvoir à Mr Louis Philippe Forey

Mr Laurent Villeret ayant donné pouvoir à Mme Lenoir Irène

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 37 056.80

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 138 992.59

Soldes d'exécution

Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de : 75 114.53

Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de : 74 409.19

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 38 138.39

En recettes pour un montant de :

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 80.66

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le 04/04/2023

ID : 021-212101943-20230329-DELIB1023AFFEC-DE

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 80.66

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 213 321.12

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°9-2023

DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de CORGOLOIN

Date de la convocation : 23 mars 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Membres du Conseil Municipal	EN EXERCICE	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Séance du 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Christian Mezzavilla, 1^{er} Adjoint.

Présents : Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Martine Rocchi Caslani, Mathilde Picavet, Vincent Rodier, Cécile Pagant, Louis Philippe Forey, Irène Lenoir.

Excusés : Mr Yves Chaudat, Mr Laurent Villeret

Secrétaire de séance : Martine Bugnot

Mr Yves Chaudat ayant donné pouvoir à Mr Louis Philippe Forey

Mr Laurent Villeret ayant donné pouvoir à Mme Irène Lenoir

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sous la présidence de Mr Christian Mezzavilla, 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif 2022, hors de la présence du Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature

Le Maire
Dominique VEREY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°11-2023

DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de CORGOLOIN

Date de la convocation : 23 mars 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
PRÉSENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN PRÉSENCE	DE VUE D'UN ÉLÉMENT
15	15	15

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Véret Dominique, Maire.

Présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Martine Rocchi Caslani, Mathilde Picavet, Vincent Rodier, Cécile Pagant, Louis Philippe Forey, Irène Lenoir.

Excusés : Mr Yves Chaudat, Mr Laurent Villeret

Secrétaire de séance : Madame Martine Bugnot

Mr Yves Chaudat ayant donné pouvoir à Mr Louis Philippe Forey

Mr Laurent Villeret ayant donné pouvoir à Mme Irène Lenoir

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature

Le Maire
Dominique VERET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°13-2023

DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de CORGOLOIN

Date de la convocation : 23 mars 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Présents au Conseil Municipal	EN CAS D'ABSENCE	Qui ont participé à la délibération
15	15	15

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Dominique VERET, Maire.

Présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Mathilde Picavet, Martine Rocchi Caslani, Cécile Pagant, Vincent Rodier, Louis Philippe Forey, Irène Lenoir.

Excusés : Yves Chaudat, Laurent Villeret

Secrétaire de séance : Martine Bugnot

Mr Yves Chaudat ayant donné pouvoir à Mr Louis Philippe Forey

Mr Laurent Villeret ayant donné pouvoir à Mme Irène Lenoir

OBJET : FINANCEMENT DE LA 1^{ère} TRANCHE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA « GRANDE RUE » PAR EMPRUNT

-Vu l'Article L2337-3 du CGCT

M. Le Maire rappelle que pour le besoin de financement des travaux de la 1^{ère} tranche de l'aménagement de la « Grande Rue », il est opportun de recourir à un emprunt.

Aussi, après consultations de plusieurs banques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de recourir à un emprunt auprès de la Banque Postale d'un montant de 230 000.00€ sur une durée de 20 années au taux fixe de 4%.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de prêt avec la Banque Postale.

Le Maire,
Dominique VERET



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°14-2023

DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de CORGOLOIN

Date de la convocation : 23 mars 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Canton Municipal	SV CELENDRE	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Séance du 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Christian Mezzavilla, 1^{er} Adjoint.

Présents : Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Martine Rocchi Caslani, Mathilde Picavet, Vincent Rodier, Cécile Pagant, Louis Philippe Forey, Irène Lenoir.

Excusés : Mr Yves Chaudat, Mr Laurent Villeret

Secrétaire de séance : Martine Bugnot

Mr Yves Chaudat ayant donné pouvoir à Mr Louis Philippe Forey

Mr Laurent Villeret ayant donné pouvoir à Mme Irène Lenoir

Objet : REDEVANCE DE FONCTIONNEMENT DITE « R1 » GRDF ANNEE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour mettre en recouvrement la Redevance de Fonctionnement « R1 » GRDF pour 2023 d'un montant de 973.00€.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature

Le Maire,
Dominique VER



[Handwritten signature]